

Projet éolien La combe Roblot **Communes de Salmaise et Verrey-sous-Salmaise (21)**

Compte-rendu - Comité de projet – 25 novembre 2025

VALECO

188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER – France

Tél. 04 67 40 74 00 – www.groupevaleco.com

SAS au capital de 8 000 €- Siret n° 440 856 938 00210 – RCS MONTPELLIER 440 856 938

Table des matières.

Préambule	3
Contexte réglementaire	3
Contexte du projet éolien La Combe Roblot.....	3
Réunion du 25 novembre 2025.....	4
Membres conviés et invitations	4
Personnes présentes.....	5
Date et lieu	6
Ordre du jour.....	6
Contenu.....	6
Méthodologie.....	6
Déroulé.....	7
Annexes	10
1. Feuille d'émargement, page 11.....	10
2. Invitations :.....	10

Préambule.

Contexte réglementaire.

La loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables a institué, par son Titre II (articles 4 à 33), une nouvelle planification des énergies renouvelables en offrant la possibilité de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, et autres sources d'énergie renouvelables, aux communes en lien avec l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles relèvent.

Le code de l'énergie dispose depuis la promulgation de ladite loi que (article L.211-9) « *le porteur d'un projet d'énergies renouvelables (...) situé en dehors d'une zone d'accélération définie en application de l'article L. 141-5-3 du présent code organise un comité de projet, à ses frais.* »

Le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie précise la composition d'un comité de projet, le cadre et date des réunions à venir.

En l'espèce, une première réunion doit être organisée avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (au sens des articles L.181-1 & R.181-1 et suivants du code de l'environnement), réunissant en tant que **membres de droit** :

- un représentant de la commune d'implantation ;
- un représentant de l'EPCI de la commune d'implantation ;
- un représentant des communes dont le territoire est compris dans un rayon de 6 kilomètres d'une des installations.

Peuvent également être conviés :

- le préfet ou un son représentant ;
- le gestionnaire de réseau public de distribution ;
- le gestionnaire de réseau public de transport d'énergie ;
- toute autre partie intéressée sur demande des membres de droit.

L'**objet** de ladite réunion doit porter sur les points suivants :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées.

Contexte du projet éolien La Combe Roblot.

La société VALECO (ci-après « le maître d'ouvrage), producteur d'énergies renouvelables, a identifié un potentiel éolien localisé sur les communes de Salmaise et Verrey-sous-Salmaise. Ce projet éolien est un partenariat entre trois acteurs : la commune de Salmaise, la commune de Verrey-sous-Salmaise et Valeco. Un premier contact avec les élus de Verrey-sous-Salmaise a été établi en 2023, jusqu'à une présentation VALECO

188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER – France

Tél. 04 67 40 74 00 – www.groupevaleco.com

SAS au capital de 8 000 €- Siret n° 440 856 938 00210 – RCS MONTPELLIER 440 856 938

devant le conseil municipal courant 2023 et une délibération favorable pour commencer les études. La délibération de Salmaise est arrivée dans un second temps en 2024.

Une série d'études – sur le milieu naturel, paysager, acoustique, gisement de vents - a, à cette suite, été lancée par le maître d'ouvrage dans le but d'envisager un dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale courant 2026.

Les communes étant en zone Natura 2000, il n'est pas possible de définir de zone d'accélération, une réunion dans le cadre du comité de projet doit être, donc, organisée.

Réunion du 25 novembre 2025.

Membres conviés et invitations.

Tous les membres de droit, définis ci-dessus, ont été exhaustivement conviés par lettre postale avec accusé de réception ou par mail.

Les modèles de convocations sont disponibles en annexe.

Un représentant des personnes publiques suivantes était convié :

- Blaisy-Bas
- Bligny-le-Sec
- Boux-sous-Salmaise
- Bussy-la-Pesle
- Champagny
- Champrenault
- Chanceaux
- Charencey
- Chevannay
- Frôlois
- Jaiilly-les-Moulins
- Hauteroche
- Pellerey
- Poncey-sur-l'Ignon
- Saint-Hélier
- Saint-Martin-du-Mont
- Saint-Seine-l'Abbaye
- Salmaise
- Source-Seine
- Thenissey
- Trouhaut
- Turcey
- Vaux-Saules
- Verrey
- -Villeberny
- Villotte-Saint-Seine
- Villy-en-Auxois

VALECO

188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER – France

Tél. 04 67 40 74 00 – www.groupevaleco.com

SAS au capital de 8 000 €- Siret n° 440 856 938 00210 – RCS MONTPELLIER 440 856 938

Page 4

Les représentants des services de l'état, suivants étaient conviés :

- Monsieur Patrick MOLINOZ, en qualité de président de la Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine
- Monsieur MOURIER, préfet de Côte d'Or
- Monsieur TISNE, en qualité de responsable du bureau Nature, sites et énergies renouvelables Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or
- Monsieur BUSSY, en qualité de responsable du bureau chasse forêt, Service préservation et aménagement de l'espace, Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or
- Madame LELABOUSSE, en qualité d'Inspectrice des installations classées, Unité Départementale de la Côte d'Or, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur GUICHARDANT, en qualité de Responsable foncier de l'Agence Bourgogne Est, SERVICE APPUI TRAVAUX AG BOURGOGNE-EST ONF
- Monsieur LAURENTY, en qualité de Responsable d'unité territoriale à l'Office national des forêts
- Monsieur PETER, en qualité de Technicien forestier territorial Salmaise et Verrey-sous-Salmaise (21) UT CINQ VALLEES, ONF

Personnes présentes.

Étaient présents :

- BAUDION Charles : Maire de Bligny-le-Sec
- GAUT Dominique : 1^{er} adjoint de Bligny-le-Sec
- DEBAS Jean-Marie : représentant de Bussy-la-Pesle
- COUGY Brigitte : 1^{ere} adjointe de Villotte-Saint-Seine
- DELARUE Florence : Maire de Salmaise
- LABALTE Laurette : conseillère de Salmaise
- CHAROUTON Valérie : conseillère de Salmaise
- PECHINOT Denis : 1^{er} adjoint de Salmaise
- CARRE Michel : Maire de Jarry-les-Moulins
- BLANDIN Pascal : Maire d'Hauteroche
- M.JACQUIN : adjoint de Salmaise
- GARCIA Marie : responsable développement éolien BFC Valeco
- CREGUT Amandine : cheffe de projet, Valeco

Absents :

- Représentant de la commune de Blaisy-Bas (injustifié)
- Représentant de la commune de Boux-sous-Salmaise (injustifié)
- Représentant de la commune de Bussy-la-Pesle (injustifié)
- Représentant de la commune de Champagny (justifié)
- Représentant de la commune de Champrenault (injustifié)
- Représentant de la commune de Chanceaux (injustifié)
- Représentant de la commune de Charency (injustifié)
- Représentant de la commune de Chevannay (injustifié)
- Représentant de la commune de Frôlois (injustifié)
- Représentant de la commune de Pellerey (injustifié)
- Représentant de la commune de Poncey-sur-l'Ignon (injustifié)
- Représentant de la commune de Saint-Hélier (injustifié)

VALECO

188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER – France

Tél. 04 67 40 74 00 – www.groupevaleco.com

SAS au capital de 8 000 €- Siret n° 440 856 938 00210 – RCS MONTPELLIER 440 856 938

- Représentant de la commune de Saint-Martin-du-Mont(injustifié)
- Représentant de la commune de Saint-Seine-l'Abbaye(injustifié)
- Représentant de la commune de Source-Seine (injustifié)
- Représentant de la commune de Thenissey (injustifié)
- Représentant de la commune de Trouhaut (injustifié)
- Représentant de la commune de Turcey (injustifié)
- Représentant de la commune de Vaux-Saules (injustifié)
- Représentant de la commune de Villeberny (injustifié)
- Représentant de la commune de Villy-en-Auxois (injustifié)
- Monsieur MOLINOZ, en qualité de Président de la communauté de Communes du Pays Châtillonnais (injustifié)
- Monsieur MOURIER, préfet de Côte d'Or (injustifié)
- Monsieur TISNE, en qualité de responsable du bureau Nature, sites et énergies renouvelables Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or (injustifié)
- Monsieur BUSSY, en qualité de responsable du bureau chasse forêt, Service préservation et aménagement de l'espace, Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or (injustifié)
- Madame LELABOUSSE, en qualité d'Inspectrice des installations classées, Unité Départementale de la Côte d'Or, DREAL Bourgogne-Franche-Comté (injustifié)
- Monsieur GUICHARDANT, en qualité de Responsable foncier de l'Agence Bourgogne Est, SERVICE APPUI TRAVAUX AG BOURGOGNE-EST ONF (justifié)
- Monsieur LAURENTY, en qualité de Responsable d'unité territoriale à l'Office national des forêts
- Monsieur PETER, en qualité de Technicien forestier territorial Salmaise et Verrey-sous-Salmaise (21) UT CINQ VALLEES, ONF

Une feuille d'émargement est disponible en annexe.

Date et lieu.

La présente réunion s'est tenue le mardi 25 novembre 2021(à 19h en salle communale de Salmaise.

Ordre du jour.

Une présentation, avec un support projeté type PowerPoint, a été réalisée par le maître d'ouvrage classée en 4 grandes thématiques : présentation de Valeco ; projet éolien La Combe ROblot ; intégration territoriale ; prochaines étapes. Ces thématiques se découpent en plusieurs sous-catégories dans le respect des dispositions du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023.

Contenu.

Méthodologie.

Le présent compte-rendu n'a pas pour but de retranscrire au mot précis ce que les participants ont pu dire, mais de retracer au plus près l'esprit de ce qui a été dit.

Une mention « **Valeco** » est inscrite pour toute prise de parole du maître d'ouvrage par Amandine CREGUT ou Marie GARCIA. Par conséquent, une mention « **Participant** » est indiquée pour toute prise de parole

VALECO

188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER – France

Tél. 04 67 40 74 00 – www.groupevaleco.com

SAS au capital de 8 000 €- Siret n° 440 856 938 00210 – RCS MONTPELLIER 440 856 938

par une personne représentant une collectivité territoriale ou son groupement. En *italique* est inscrit la thématique abordée lors du moment. La présentation a été réalisée par Amandine CREGUT.

Cette retranscription doit s'accompagner du support de présentation diffusé lors de la réunion et communiqué (post-réunion en même temps que ce compte-rendu) à tous les membres présents précités.

Déroulé.

Introduction. Rappel du contexte réglementaire dans lequel s'inscrit le comité de projet.

Présentation de la société de projet. Trois acteurs dans la société de projet, les parts sont partagées comme suit : 84.8% pour Valeco, 7.6% pour la commune de Salmaise et les 7.6% pour la commune de Verrey-sous-Salmaise.

Présentation du groupe VALECO. Historique, premiers projets, actionnaire EnBW, objectifs, modèle économique, activités, présence territoriale du début à la fin d'un projet d'énergie renouvelable.

Focus sur le projet éolien de La Combe Roblot. Urbanisme et planification. Atout de la zone d'implantation potentielle, le contexte éolien est important. En effet, il y a 10 parcs construits et en fonctionnement, 1 parc autorisé et 4 parcs en instruction. Le projet éolien La Combe Roblot, s'inscrit dans les objectifs à l'échelle nationale et régionale. En effet, il participera à atteindre l'objectif des 98% d'énergie renouvelables sans la consommation de la région d'ici 2050.

Calendrier des études. L'accord pour la réalisation des études a été donné par les communes début 2024. Les études réglementaires sont réalisées par des bureaux d'études (BE) experts et externes aux porteurs de projet. L'étude écologique menée par le BE Envol Environnement a débuté en août 2024. L'étude paysagère est réalisée par le BE ATER Environnement et a commencé février 2025. Enfin, l'étude acoustique s'est déroulée au printemps 2025 et a été réalisée par Echo Acoustique.

Études. Étude de gisement. Une étude de gisement est en cours, un mât de mesure de 120 m (123 avec paratonnerre) a été implanté en novembre 2024, afin de mesurer la force, la vitesse et la direction des vents. Des micros en altitude permettent d'écouter l'activité des chiroptères et de récolter des données. L'idéal est de le laisser 18 mois.

Étude environnementale. De même, une étude environnementale a été lancée : des naturalistes viennent recenser et comprendre le comportement de la faune et de la flore en présence. Cette étude permet de définir les impacts potentiels que pourraient avoir le projet sur la faune et la flore. Afin d'éviter, réduire et compenser ces impacts, on définit des mesures. Un exemple de mesure efficace mise en place sur nos parcs éoliens Valeco est le Système de Détection Avifaune (SDA). Ce système permet de détecter grâce à des caméras des oiseaux qui s'approchent des éoliennes et arrêter leur rotation en moins d'un tour. Habituellement, le système commence par émettre un son d'effarouchement pour faire dévier l'oiseau, mais dans ce projet il ne sera pas activé, car le projet se trouve en ZPS.

Premiers résultats. L'analyse de l'état initial de l'environnement est terminée. Les enjeux avifaune sont globalement modérés sur la ZIP et forts lorsqu'on s'approche des deux cours d'eau. Les enjeux chiroptères sont faibles à forts sur la ZIP. Les enjeux sont faibles pour les mammifères et les enjeux sont globalement faibles à modérés pour les habitats.

Étude paysagère. Cette étude commence par la définition des aires d'études, du contexte éolien, des zones de visibilité théoriques et le choix des points de prises de vue pour les photomontages. Les prises de vue ont été réalisée en mars 2025, pour que les arbres soient à feuilles tombées et que la météo soit plus dégagée. De cette manière, les photomontages sont les plus réalistes possibles.

Étude acoustique. Pour cette étude il s'agit de mesurer le bruit qu'il y a aujourd'hui autour de la zone d'étude et ensuite d'ajouter le bruit que ferait potentiellement les éoliennes une fois le parc construit.

Le bureau d'étude commence par définir des points d'écoute autour de la zone de projet, au niveau de zones plus sensibles (par rapport à la distance au projet, la topographie, ...). Ensuite, pendant une durée de 15 jours, des micros sont posés dans les jardins des maisons identifiées. Ces micros enregistrent nuit et jour le bruit résiduel de l'environnement. Avec un logiciel spécialisé, le BE ajoute bruit que feraient les éoliennes. Cela permet de vérifier le respect des seuils de conformité. Dans le cas où le parc éolien dépasserait les seuils, les éoliennes sont bridées (ralenties) pour les respecter.

Variantes étudiées. Pour ce projet, 3 variantes sont étudiées : une première variante à 9 éoliennes, une deuxième à 7 éoliennes et une variante à 6 éoliennes.

Comparaison des variantes. Pour les 3 variantes le même type d'éolienne est envisagé d'une hauteur totale (en bout de pale) de 200 m et d'une puissance unitaire de 4.2 mégawatts. Selon les variantes, la puissance totale installée varie : pour la première variante, elle est à 37.8 MW, pour la deuxième 29.4 MW et enfin 25.2 MW pour la troisième.

Comparaison qualitative des variantes : entre 4.5 hectares à 3 hectares de surface impactée pour les 3 variantes (estimation de 0,5 hectare par éolienne). Les éoliennes de la variante 6 sont toutes sur des parcelles communales.

Photomontages comparatifs. 5 photomontages par variante ont été réalisés pour cette réunion. Lorsque la variante finale aura été choisie, un carnet de photomontage réglementaire sera réalisé, avec un nombre d'environ 40 photomontages. Il s'agit ici de photomontages de travail et non de photomontages finaux.
Présentations des photomontages.

Solution de raccordement. Le poste source envisagé est le nouveau poste de Frôlois, « Cote d'or centre ». D'après Enedis, il sera mis en marche en 2030. Le tracé final ne sera connu qu'une fois l'autorisation environnementale délivrée et sera décidé par Enedis.

Intégration territoriale. Depuis le début du projet, un site internet est disponible où les actualités du projet sont mises à jour régulièrement. 4 lettres d'information ont été envoyées aux habitants de la commune et par mail aux communes limitrophes, en juillet, octobre et mars 2024 et avril 2025. Une permanence publique a été organisée en décembre 2023.

Prochaines étapes – Calendrier prévisionnel. Les prochaines étapes sont le choix de la variante finale et la constitution du dossier de Demande d'autorisation Environnementale. Le dépôt du dossier est prévu à partir de mars 2026. S'en suivra une phase d'instruction d'environ 2 ans pendant laquelle des compléments au dossier seront demandés par la préfecture et apportés par le porteur de projet.

Rayon d'enquête publique. Les communes concernées par le rayon de 6km de l'enquête publique sont les mêmes communes qui ont été conviées ce soir au comité de projet.

Fin de la présentation. Phase de questions ouvertes.

Raccordement

Participant : Pouvez-vous nous réexpliquer la solution de raccordement ?

Valeco : Le raccordement est envisagé sur le poste de source de Frôlois (Côte-d'Or), mais ce poste source n'existe pas encore. Il devrait être mis en service pour 2030.

Impact paysager

Participant, élu de la commune de Bligny-le-Sec : Crainte de l'impact des éoliennes sur leur commune.

Valeco : Des photomontages sont prévus à plusieurs endroits de la commune, (au moins 2), pour définir l'impact paysager du projet.

Accès et redevances

Participant, élu de la commune de Bligny-le-Sec : Les élus alertent les maires sur la signature des conventions relatives aux accès, pour que le porteur de projet prenne bien à sa charge les frais relatifs à l'entretien des voieries.

Valeco : Nous reviendrons vers les communes avec une conventions sur les accès et les enfouissements des lignes électriques.

Annexes.

- 1. Feuille d'émargement, page 11**
- 2. Invitations : Modèles d'invitation, page 12**

VALECO

188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER – France

Tél. 04 67 40 74 00 – www.groupevaleco.com

SAS au capital de 8 000 €- Siret n° 440 856 938 00210 – RCS MONTPELLIER 440 856 938

PROJET ÉOLIEN LA COMBE ROBLOT

COMITÉ DE PROJET

Feuille de présence

Nom Prénom	Fonction	Représente	Signature
Baudier Jean Charles	Maire de Bligny le Sec		
Baud Dominique	1er Adjoint Bligny le Sec		
DEBATS Félix Paul	Bligny la Forêt.		
Couey Brigitte	2er Adjoint Villotte St Sine		
DECLARUE Florence	Maire Salmaise		
LABALTE Laurette	Conseillère		
CHANOUTON Valerie	Conseillère		
PIECHINOT Dennis	Secrétaire		
CARRÉ Michel	Maire		
BLAMDIK Pascal	Maire		
JACQUIN Rémy	Salmaise Adjoint		

Parc éolien de La Combe Roblot
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392
34184 MONTPELLIER
Tel : 04 67 40 74 00
Fax : 04 67 40 74 05

Monsieur/ Madame
XX
XX
XX

Fait le 17/11/2025, à Aix-en-Provence.

AR n°XXXXXXX

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur les communes de Verrey-sous-Salmaise et Salmaise.

Monsieur/ Madame , Maire de XXXX,

En concertation avec les communes de Verrey-sous-Salmaise et Salmaise, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé dans les forêts communales des communes et sur des parcelles rurales de Verrey-sous-Salmaise. Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet. Cette réunion se tiendra le 25 novembre 2025 à 19h dans la salle communale de la mairie de Salmaise.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine ainsi que le Maire de Bligny-le-Sec, Charencey, Champrenault, Trouhaut, Saint-Hélier, Saint-Martin-du-Mont, Saint-Seine-l'Abbaye, Champagny, Poncey-sur-l'Ignon, Source-Seine, Boux-sous-Salmaise, Villeberny, Chevannay, Turcey, Jailly-les-Moulins, Pellerey, Vaux-Saules, Bussy-la-Pesle, Chanceaux, Frôlois, Hauteroche et Thenissey ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Amandine CREGUT
Cheffe de projet éolien
07 74 71 12 70
amandinecregut@groupevaleco.com